

Emplacement Réserve n° 294 Boulevard Est - Acquisition d'une propriété à M. CUPILLARD Dominique 22, Boulevard Diderot

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La commune a été sollicitée par M. Dominique CUPILLARD en vue de l'acquisition de sa propriété cadastrée section CT n° 322 sise 22, boulevard Diderot.

D'une surface habitable de 145 m², cette maison datant de la fin du 19^{ème} siècle est située dans l'emprise de l'emplacement réservé n° 294 inscrit au PLU en vue de la création du Boulevard Est.

Des négociations ont donc été engagées. Elles ont abouti à l'accord suivant :

- acquisition par la Ville de Besançon au prix de 175 000 € correspondant à l'estimation de France Domaine,

- frais d'acte à charge de l'acquéreur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 175 000 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.612.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.